

RESIDENCE DU RUANDA
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri, le 5 décembre 1944

Ruhengeri

n° 211/Transports.

4902

Monsieur le Commissaire de Police,

Objet: Permis de conduire MASAMBA, Zacharya.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-annexé, le permis de conduire, du nommé MASAMBA, Zacharya, indigène originaire de l'Uganda, ex chauffeur de la Régie Pyréthre à Ruhengeri.

Cet indigène avait été licencié par un de ses employeurs précédents, parce qu'il se livrait à la boisson.

Malgré cela, je l'avais engagé à la Régie Pyréthre pour conduire le camion chevrolet 3 tonnes de la Régie, espérant que l'ayant sans ma surveillance directe il s'abstiendrait de boire.

En octobre dernier MASAMBA, vint à Kinigi, avec son camion. Il était sous l'empire de la boisson et je fus obligé de demander à Monsieur PASCHAELE, qui se trouvait chez moi, de reconduire lui-même le camion à Ruhengeri et de présenter MASAMBA, à Monsieur MORCHAIN Juge de Police. MASAMBA arrivé à Ruhengeri, palabro de plus belle et fut finalement condamné à une peine de S.P. pour ivresse publique.

Il déclara à Monsieur MORCHAIN, à qui j'avais demandé d'examiner la question du retrait de son permis de conduire, qu'il avait perdu ce permis de conduire.

MASAMBA fut licencié le 1er novembre 1944 et je lui retire son permis de séjour.

Au lieu de rentrer en Uganda, il se cacha à Ruhengeri et finalement tenta de contracter un engagement de chauffeur, chez Monsieur CUYPERS. Il a été condamné pour avoir séjourné à Ruhengeri, sans autorisation de séjour. Son permis de conduire qu'il avait retrouvé comme par hasard, lui a été retiré suite à sa dernière condamnation pour ivresse publique.

L'Officier de Police Judiciaire WILLEMS

à Monsieur le Commissaire de Police à KIGALI
sous le couvert de Monsieur l'O.M.P. à Ruhengeri